

BENOIT HAMON MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA CONSOMMATION

COMMISSARIAT GENERAL A L'INVESTISSEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 24 décembre 2013 N°1010



Programme d'Investissements d'Avenir Action « Financement de l'économie sociale et solidaire »

Un nouvel appel à projets en faveur de la transition énergétique et écologique et de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Benoît HAMON, ministre délégué chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la Consommation, Louis GALLOIS, commissaire général à l'investissement et Jean-Pierre JOUYET, directeur général du groupe Caisse des Dépôts annoncent le lancement d'un deuxième appel à projets dans le cadre de l'action « Financement de l'Economie Sociale et Solidaire » du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA).

Forte du succès rencontré par le premier appel à projet lancé en janvier 2013 et dont le bilan sera rendu public début 2014 par Benoît HAMON et Louis GALLOIS, la Caisse des Dépôts lance dans le cadre de l'action « Financement de l'Economie sociale et solidaire » du PIA, <u>un deuxième appel</u> à projets, ouvert jusqu'au 16 mai 2014.

Dans la droite ligne de la conférence environnementale pour la transition écologique qui s'est tenue en septembre 2013, ce nouvel appel à projets à pour objectif de développer la contribution du secteur de l'ESS à la transition énergétique et écologique et d'amplifier son rôle dans l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

L'appel à projet est structuré autour de trois axes : <u>l'économie circulaire</u>, qui repose sur une utilisation plus efficace des ressources et une valorisation durable des biens en favorisant leur réparation et leur recyclage ; <u>les circuits courts</u>, qui limitent le nombre d'intermédiaires et valorisent les ressources localement ; et <u>l'insertion par l'activité économique des personnes</u>



<u>éloignées de l'emploi</u>. Il est ouvert jusqu'au 16 mai 2014 et s'adresse directement aux porteurs de projets acteurs de l'ESS qui devront mobiliser des apports financiers au moins équivalents à celui du PIA, à savoir 400 000 euros minimum¹.

Les porteurs de projets pourront obtenir tout renseignement sur les caractéristiques de cet appel à projets et soumettre directement leur projet en se connectant au site :

http://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/accueil/

Contacts presse:

Cabinet de Benoit HAMON : 01.53.18.41.04 Cabinet de Louis GALLOIS : 01.42.75.64.43 Groupe Caisse des Dépôts : 01.58.50.40.00



¹ Le montant d'intervention du PIA ESS par projet est de 400 000 € minimum et le plan de financement de 800 000€ minimum hors subventions publiques.